L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 OCTOBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance $5

[illegible]

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière 1846 de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE [illegible] cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nouvelle-Orléans, 2 [octobre] 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'État.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'État.

POUR LA BALIZE. [illegible] MUSIC [illegible] Martin [illegible]
J. LAROSE & Co. 2 oct.

PAQUEBOT RÉGULIER pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA [illegible] DIMANCHES à 10 heures précises [illegible]
THEOD. SHUTE, agent.

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott [illegible]
P. A. CHAMPOMIER, Agent.

POUR LAFOURCHE. [illegible]

Pour [illegible] et Covington. PAQUEBOT RÉGULIER. Le vapeur SULTAN [illegible]
J. F. BERCIER & Co., Agents, 54 Vieille Levée.

BATEAU REMORQUEUR ET D'ENTREPRISE. [illegible]
ROBERT MURPHY, No. 22, Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible]
JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR NEW-YORK. [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR [illegible] [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR LA HAVANE. [illegible]
TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.

POUR MATAGORDA. [illegible]
J. LAROSE & Co.

POUR LE HAVRE. [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. [illegible] ONECO [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

A [LOUER] [illegible]

A [illegible] Baronne et Philippa. [illegible] la maison No. 150, rue [illegible] s'adresser à
EDW. SHIFF, 78, Canal.

ON désire louer au premier octobre prochain [illegible] S'adresser à
B VALLS, rue de la Commune No. 26.

HOTEL ST. LOUIS.

Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils rouvriront cet établissement pour la réception des pensionnaires, le 15 d'octobre. Ils donnent l'assurance qu'ils n'épargneront ni peines, ni dépenses pour offrir au public beaucoup de comfortables. [illegible] chambres sont très agréables et telles qu'on en rencontre rarement dans les hôtels.

On prendra des arrangements libéraux à l'année avec les familles [illegible]

L. HAWLEY & Co., propriétaires.

A VENDRE OU A LOUER.

[illegible] UN JOLI BIEN DE CAMPAGNE situé sur le Bayou St. Jean, d'une contenance de trente deux arpents de superficie. La terre est [illegible] bien égouttée et presque entièrement en culture. Les bâtiments consistant en une maison de maître, [illegible] écuries, remises &c. sont en parfait état.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au bureau de M. [illegible] Mossy, 42 rue Royale, à Albin Michel.

A VENDRE OU A LOUER—La propriété [illegible] au faubourg Washington, 3me municipalité, elle consiste en une maison [illegible] écurie, remise, poulailler, [illegible]
[illegible] TREMOULET, 21 Vieille Levée.

A LOUER A BAIL [illegible]

A LOUER [illegible] Théâtre d'Orléans [illegible]
J. F. PEPIN.

A LOUER.

DEUX Maisons en briques [illegible] entre Bienville et Conti [illegible]

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises.
25 sept—

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, No. 81 rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

CIGARES de Manille—A vendre par
J. M. CABALLERO,
17 sept 32 Vieille Levée.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 2 OCTOBRE 1846.

AUX ABONNÉS DE *L'ABEILLE*.

Pour la commodité de ceux de nos abonnés qui habitent la seconde municipalité, nous venons d'ouvrir un second bureau, No. 13, rue du Camp, auprès de la Banque de Cité. On y recevra, jusqu'à huit heures du soir, tous les avis qui devront être insérés dans le journal.

Notre imprimerie et notre bureau principal n'en restent pas moins No. 81, rue de Chartres. Tout en cherchant à être agréables à nos amis d'outre-Canal, nous n'en restons pas moins fidèles à la première municipalité.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE—L'incertitude est toujours la même et nous ne sommes pas plus avancés qu'hier au sujet des propositions de paix. Les journaux font chacun à ce propos leur thème sur lequel ils brodent un certain nombre de variations; mais aucun d'eux n'établit un fait positif. Les deux versions les plus répétées sont toujours celles que nous donnions hier. "Le Mexique, disent les feuilles du Nord, a refusé d'entrer en négociations tant que les forces américaines de terre et de mer n'auraient pas évacué son territoire et ses côtes." "Le Mexique, répond la presse du Sud, ne veut et ne peut traiter que par l'intermédiaire du Congrès qui se réunit en décembre".

Entre ces deux versions, il s'en glisse d'autres qui sont encore plus problématiques. Ainsi la correspondance que le *Journal du Commerce* de New-York reçoit de Washington, affirme positivement que notre gouvernement n'a reçu aucune réponse de celui de Mexico; mais cette assertion ne tient pas contre les paroles de l'*Union* que nous avons citées hier. Il résulte implicitement du langage de l'organe officiel qu'une réponse aurait été faite; seulement, ajoute le respectable Ritchie de son air de pythonisse, " elle n'a pas encore transpiré dans le public."

La correspondance adressée de Washington au *Sun* de Baltimore, sous la date du 23 septembre, ajoute un petit fait qui n'éclaircit rien, mais qui prouve du moins *qu'il y a quelque chose*. Elle dit qu'un conseil de cabinet s'est réuni pour savoir " si l'on devait prêter l'oreille aux offres de médiation de l'Angleterre, à la condition que nos troupes de terre et de mer évacueraient le Mexique." Elle ajoute que cette question, après mûre délibération, a été repoussée à l'unanimité.

Tout ceci est plein d'obscurités et de contradictions; ce ne sont de part et d'autre qu'assez vaines hypothèses; et ce que nous avons de mieux à faire c'est d'attendre que le temps nous donne la solution du problème, tout en répétant toutefois ce que nous disions hier: "La version du Sud est celle qui nous paraît le plus probable; c'est donc celle à laquelle nous nous en tenons jusqu'à plus ample informé."

MEDIATION ANGLAISE —On assure que, dans un conseil de cabinet, tenu le 22 septembre, il aurait été décidé que la médiation offerte par l'Angleterre serait refusée.

NOUVELLES DE L'ESCADRE DEVANT VERA CRUZ.

Le cotre des E. Unis *Van Buren* est arrivé mercredi dernier à la passe Sud-Ouest, venant d'Anton o Lezarda, d'où il a fait voile le 15 du mois dernier.—Le Dr. Rust, passager, est arrivé en ville hier soir, et nous apprend que l'escadre américaine qui bloque actuellement Vera-Cruz, comprend les navires suivans: la frégate Cumberland, les corvettes St. Mary et John Adams, et le brick Porpoise. Il y avait en outre un navire de transport, une goëlette, deux cotres et trois canonnières.

Le capitaine Carpender, les officiers et l'équipage du brick Truxton sont arrivés à Vera-Cruz vers le 12 septembre. Les autorités de Vera-Cruz ont envoyé un parlementaire à l'escadre américaine pour demander un échange de prisonniers.

Les navires de guerre ci-après étaient mouillés devant Vera-Cruz: la frégate anglaise Endymion, la frégate espagnole Cristina, et le brick Juanita, de la même nation; le brick français Mercure et un vapeur anglais.

Un [officier] de la corvette St. Mary a été condamné à être pendu pour avoir frappé un de ses officiers.

D'après une correspondance du *Tropic*, écrite à bord d'un des navires de l'escadre américaine, il paraîtrait que le commandant de Vera-Cruz a envoyé un parlementaire à bord du John Adams pour offrir de délivrer sur parole, les officiers et l'équipage du Truxton.

On assure que le général mexicain Salas marchait à [illegible] d'une division de 8000 hommes, et devait passer par San Luis de Potosi.

INCENDIE A VICKSBURG.—Nous avons appris hier soir, que mardi dernier, le feu a éclaté à Vicksburg près du bureau de la poste, dans le même bloc de maisons. Tout l'îlet entre les rues Jacks et Grove a été consumé, ainsi que la partie Ouest de la rue Washington. On ne savait pas encore toute l'étendue des pertes éprouvées. La Banque des Planteurs a été détruite, ainsi que les édifices où résidaient les personnes ci-après:

Thos. Rigby, Livingston, Hanna & Co., B. Phillips, Shoemaker, N. G. Watts, Clothing & Co., J. N. Bradick, Yeatman, Woods & Co., Jas. Gervin, Laughlen, Searles & Co., McDowell & Thoms, W. C. Johnson, Coleman & Arthur, librairie de lois, Sam. Hildebrand, W. B. Sloan, librairie de lois; W. C. Smedes, N. D. Coleman, et Jacob Barker de la Nouvelle-Orléans. Ces deux derniers ayant chacun perdu de beaux batimens en briques.

L'*Union* a commencé à tenir la promesse qu'elle avait faite: elle s'évertue à prouver dans un article de trois colonnes et demie qui sera suivi d'un ou deux autres de même dimension, que la conduite de M. Polk dans la négociation du traité d'Orégon a été pleine de consistance. Quand l'*Union* aura achevé son plaidoyer, nous essaierons peut-être d'en apprécier la valeur.

MAINE.—Les retours pour l'élection du gouverneur et des membres du congrès n'ajoutent que peu de chose à ce que nous en connaissons. Le candidat locofoco pour gouverneur sera en minorité de plus de 4000 voix. Un whig et 2 locofocos sont élus au Congrès. Quatre districts n'ont point fait de choix.

La législature est encore incertaine; tout dépendra, comme nous l'avons dit, du résultat que donneront les secondes épreuves dans les villes où l'élection n'a rien décidé dans les premières. Brunswick et Buxton viennent d'élire chacun un whig. Que le reste continue de même, et les choses iront bien.

MARINE.—Le navire de E. U. Preble a reçu l'ordre de transporter le régiment de la Californie au lieu de sa destination. Ce navire est commandé par Wm F. Shields.

EMPLOI DU TELEGRAPHE—M. A. A. Weldon de N.-York, vient d'inventer un système télégraphique qu'il applique aux bateaux à vapeur. Grâce à ce système, le pilote, de la cage où il est placé, peut même durant la nuit la plus noire et durant les plus mauvais temps, donner ses ordres de la façon la plus claire à l'ingénieur chargé de la direction de la vapeur. C'est un perfectionnement qui recevra sans doute de promptes applications.

Crédit du gouvernement à l'Etranger.—Un correspondant du *National Intelligencer* prétend avoir vu une lettre d'Angleterre dans laquelle on déclarait que le gouvernement des Etats-Unis ne trouverait pas un cent à emprunter dans ce pays, "tant qu'il se trouverait un seul Etat de l'Union répudiant ses dettes."

NAVIGATION DU COLUMBIA.—Le *Times* de Londres, dans une revue de la conduite de M. Polk dans la négociation d'Orégon, affirme que la libre navigation du Columbia a été concédée, non pas, comme le prétend l'*Union*, pour un certain nombre d'années, mais bien à perpétuité. Les arguments que fait valoir le *Times*, tombent devant une discussion un peu approfondie de la question; mais ils prouvent du moins que le traité d'Orégon est destiné à donner ultérieurement matière à de nouvelles difficultés internationales.

CHARLES DICKENS.—On annonce à Londres la prochaine publication d'un nouveau roman de Charles Dickens sous son pseudonyme ordinaire de "Boz" avec des illustrations de "Phiz." Il s'intitulera: *Affaires avec la maison Dombey & fils*. Ce roman, publié en douze livraisons, doit commencer à paraître dans les premiers jours d'octobre.

Le lieutenant J. P. GILLIS, de la marine des Etats-Unis, est arrivé le 22 septembre à Washington. Il était porteur de dépêches, émanant de M. Wise, notre ministre au Brésil, et des officiers supérieurs qui commandent les escadres de l'océan Pacifique et du Brésil. Cet officier avait quitté le 14 septembre, par 35° lat. nord et 69° 30' de long. occidentale de Londres, la frégate des Etats-Unis *Constitution*, qui se rend à Boston, pour se rendre à bord du brick *Tweed* qui l'a amené le 21 à Philadelphie.

UN SACRILEGE.—Les voleurs ne respectent pas même les plus nobles reliques. La malle du lieutenant Chadbourne, l'un des héros morts sur les rives du Rio Grande, avait été expédiée à sa malheureuse mère. Dans la route cette malle a été forcée, et on y a enlevé une montre et quelques autres objets que la pauvre mère attendait avec une douloureuse anxiété.

J. SPRING, l'un des derniers héros de la Révolution, vient de mourir en Pennsylvanie à l'âge de 90 ans. Jusqu'au dernier moment, ce brave guerrier avait conservé toutes ses facultés.

Chronique Locale.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Le grand jury s'est réuni hier, et a déclaré qu'il y aurait lieu à poursuivre Pierre Antoine Dubord, sous deux chefs d'accusation concernant l'enlèvement d'un esclave. Il a été également décidé que Eli Hathaway serait mis en accusation pour avoir introduit dans l'Etat de la fausse monnaie.

COUR DU RECORDER GENOIS—Mary Jones, prévenue de vol, et Charles Allen, accusé du même délit, ont été renvoyés pardevant la 1re Cour de district.

Virgil Fonvergne, h. d. c. l., arrêté pour avoir troublé le repos public, a été mis en liberté par l'alderman Latour, qui a eu la précaution d'exiger le cautionnement d'usage.

Une esclave de Mme Gérome, nommée Mainma, a été condamnée à recevoir quinze coups de fouet, pour avoir commis un vol.

Une plainte a été portée hier, devant le recorder Genois, contre le nommé Mitchell, que M. Whitlock accuse de s'être introduit dans sa chambre et de lui avoir enlevé sa valise contenant divers objets de toilette. Un ordre d'arrestation a été immédiatement lancé.

COUR DU RECORDER BALDWIN.—Thomas O'Hara, prévenu de vol simple, a été envoyé à la 1re Cour de District.

Mary Wilson, f. d. c. l., a été également renvoyée pardevant le même tribunal, sur l'inculpation d'avoir soustrait deux montres d'or, ainsi qu'un billet de banque de la valeur de vingt piastres et sept piastres en argent à M. Alexander Logan.

Quelques individus prévenus de vagabondage et d'ivrognerie, ont été conduits à la maison de correction.

ARRESTATION.—La police de la 2me municipalité a arrêté hier soir le nommé Turner, sous l'inculpation de détournement de fonds. L'accusé était employé comme porteur au *Bulletin*, et était autorisé à percevoir le montant des abonnemens à ce journal. C'est pour s'être approprié les sommes qu'il avait reçues des abonnés, qu'il a été arrêté. Il comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

5E JUSTICE DE PAIX.—Le juge de paix Al. Canonge a donné hier gain de cause à la femme Penn, qui réclamait le recouvrement d'une amende de dix piastres dont elle s'était rendu passible en contrevenant à l'ordonnance municipale décrétée contre les femmes publiques. Nous avons dit à tort l'autre jour, que la plaignante avait intenté un procès en dommages à la corporation. M. Canonge a considéré que la juridiction des recorders était exclusivement restreinte aux matières criminelles, et que la juridiction civile qu'ils s'attribuent parfois, comme dans la perception d'une amende, constitue une véritable usurpation de pouvoir. L'amende, dans le cas actuel, ayant été perçue par un recorder, c'est-à-dire *coram non judice*, M. Canonge a décidé qu'elle devait être remboursée avec dépens à la plaignante. Quant à l'exception d'inconstitutionnalité qui a fait surgir le conseil de la femme Penn, inutile de dire que la Cour n'y a pas fait la moindre attention.

ENLEVEMENT.—Une vieille dame connue sous le nom de Julia Jacob, demeurant rue des Champs Elysées, dans la 3e. municipalité, s'est présentée avant-hier à une heure avancée de la nuit au domicile du recorder Suzeneau pour porter une plainte devant ce magistrat contre sa propre fille et un nommé William Hasting, qu'elle accuse conjointement de lui avoir dérobé la plus grande partie de sa garde-robe ainsi qu'un billet de banque de la valeur de cent piastres. La fuite de Mme Jacobs, suivant la déclaration de cette dernière, s'est laissé enlever par Hasting, et en quittant le toit maternel, a cru pouvoir enlever quelque chose à son tour. Ils ont été arrêtés hier et ont fourni caution pour comparaître ce matin devant le recorder Seuzeneau.

ARRESTATION A BORD DE L'IOWA.—On a saisi, sur le paquebot *Iowa*, qui fait les traversées entre New-York et le Havre, un voleur français, qui, fatigué d'exploiter l'ancien monde, se disposait à nous donner, de ce côté de l'Atlantique, un échantillon de ses nombreux et prodigieux talens. Malheureusement pour lui, Rosier, entraîné par l'occasion, n'a pu résister aux séduisantes tentations que lui offrait la vie confiante et commune d'une traversée; il s'est donc oublié quelques fois jusqu'à chercher *la montre* dans les goussets de ses voisins; mais ce début anticipé lui a mal réussi: on l'a découvert et mis en lieu sûr aussitôt son arrivée. Rosier, assure-t-on, avait le cabinet le mieux monté pour un homme de son métier on se figurerait difficilement de combien de pièces diverses et curieuses se composait son arsenal; dans sa prévoyance, il s'était muni non seulement d'objets nécessaires à la perpétration de ses vols, mais encore d'ingénieuses cachettes, dans lesquelles il comptait bien trouver des complices à bouche close, de discrets receleurs. Nous citerons, entre autres, un tau teuil à double fond, dont le bois était artistement creusé, et de vieux volumes français, dans l'intérieur desquels Rosier avait pratiqué des ouvertures sans attaquer la tranche. Le fauteuil était vide, mais les volumes contenaient les montres enlevées à divers passagers.

COLLEGE DE GIRARD.—Les devis, dressés pour la construction du célèbre "Collége Girard", à Philadelphie, s'élevaient à $910,000. Cet établissement, à l'heure qu'il est, a déjà coûté 1,928,681, c'est à dire un million de plus que l'évaluation primitive.

INCENDIES A N.-YORK.—L'incendie de Niblo qui a eu de si terribles conséquences, dit le *Franco Américain* du 23 septembre, doit être évidemment attribué à la malveillance, et, cependant, nous n'avons pas entendu parler d'enquête!

Aussi, les incendiaires s'enhardissent, et samedi dernier, le théâtre de Greenwich était l'objet d'une nouvelle tentative qui, fort heureusement, n'a pas eu de graves résultats.

Un *watchman*, en faisant sa ronde, vit sortir de la fumée du magasin aux accessoires, il s'avança et parvint à se convaincre que le feu, déjà, commençait à faire des progrès rapides. Les secours arrivèrent promptement et le dommage fut peu considérable.

On assure qu'un essai du même genre a été tenté vendredi dernier, le jour de l'incendie de Niblo, sur le théâtre du Parc.

Ainsi donc trois incendies de théâtre en deux jours! L'autorité, ce nous semble, devrait s'émouvoir tant soit peu de cette coïncidence qui, peut-être, la mettrait sur la voie. L'intérêt est la mesure de toutes les actions, dit-on, or, qui peut avoir intérêt à la destruction des salles de spectacle?

UNE INNOVATION.—On trouve maintenant dans les fiacres de Paris des journaux dont les noms sont indiqués sur la portière. C'est fort commode pour les personnes qui n'ont pas le tems de donner quelques heures à la lecture des journaux. Elles n'ont qu'à prendre place dans un fiacre; elles lisent tout à leur aise, chemin faisant et en terminant leurs affaires. La spéculation n'est pas mauvaise pour les fiacres.

Marine Anglaise.—Un document intéressant vient d'être soumis au parlement anglais, c'est le tableau comparatif du mouvement de la navigation britannique de 1821 à 1845. Ce relevé permet de se rendre compte des immenses développemens qu'a pris depuis 25 ans le commerce maritime de la Grande-Bretagne, on en jugera par le relevé comparé de la première année et la dernière de cette période. En 1821, il est entré dans les ports d'Angleterre 9201 navires jaugeant 1,520,914 tonneaux; le nombre des navires sortis a été de 8,464 navires jaugeant 1,420,440 ton., les entrées en 1845 ont été de 19,502 navires avec 4,185,275 ton., et les sorties de 19,051 navires avec 4,144,387 ton. L'augmentation a donc été, de 1821 à 1845, pour les entrées de 10,301 navires et 2,665,169 ton. et pour les sorties de 10,590 navires avec 2,713,947 tonneaux.

Mlle Rachel.—Un journal français du 1er septembre assure que Mlle Rachel vient de signifier au comité du Théâtre-Français que son état de santé ne lui permettait pas de reprendre le cours de ses représentations avant un an, et qu'elle partait pour l'Italie. La Comédie-Française prétend, de son côté, que les médecins ont décidé que trois mois suffiraient au complet rétablissement de la grande tragédienne.

NEW-JERSEY.—M. Th. Beilby, de Jersey City, avait acheté de MM. Woolsey le bateau à vapeur Iolas; mais ayant négligé de payer la totalité du prix, il vit ses vendeurs, par suite d'un jugement, rentrer en possession du bateau. Ceci ne lui plut qu'à moitié; aussi voulut-il essayer de reprendre l'Iolas; il s'en vint donc accompagné de vingt ou vingt-cinq hommes à l'endroit où était mouillé le bateau; les Woolseys résistèrent; la police intervint et M. Beilly fut arrêté. "La justice décidera". Voilà un mot honorable pour le New-Jersey; il y a plus d'un Etat où la force brutale eut seule décidé.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'UN MEDECIN.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

DEUXIEME PARTIE.

SON EMINENCE LE CARDINAL DE ROHAN.

Ce qui se passait sous les yeux de la princesse était tellement extraordinaire, qu'elle se demandait, elle, l'esprit fort et tendre à la fois, si l'homme qu'elle avait devant les yeux n'était pas véritablement un magicien disposant des cœurs et des esprits à sa volonté.

Mais le comte de Fœnix ne voulut point s'en tenir là.

—Ce n'est pas tout, Madame, dit-il, et Votre Altesse n'a entendu de la bouche même de Lorenza qu'une partie de notre histoire; elle pourrait donc conserver des doutes si, de sa bouche encore, elle n'entendait le reste.

Alors, se retournant vers la jeune femme:

—Vous souvient-il, chère Lorenza, dit-il, de la suite de notre voyage, et que nous avons visité ensemble Milan, le lac Majeur, l'Oberland, le Righi et le Rhin magnifique qui est le Tibre du nord?

—Oui, dit la jeune femme, avec son même accent monotone, oui, Lorenza a vu tout cela.

—Entraînée par cet homme, n'est-ce pas, mon enfant? Cédant à une force irrésistible dont vous ne vous rendiez pas compte vous-même? demanda la princesse.

—Pourquoi croire cela, Madame, quand loin de là, tout ce que Votre Altesse vient d'entendre lui prouve le contraire. Eh! d'ailleurs, tenez, s'il vous faut une preuve plus palpable encore, un témoin matériel, voici une lettre de Lorenza elle-même. J'avais été obligé de la laisser, malgré moi, seule à Mayence; eh bien! elle me regrettait, elle me désirait; car en mon absence, elle m'écrivit ce billet, que Votre Altesse peut lire.

Le comte tira une lettre de son portefeuille et la remit à la princesse.

La princesse lut:

"Reviens, Acharat: tout me manque quand tu me quittes. Mon dieu, quand donc serai-je à toi pour l'éternité!
"LORENZA."

La princesse se leva, la flamme de la colère au front, et s'approcha de Lorenza le billet à la main.

Celle-ci la laissa s'approcher sans la voir, sans l'entendre; elle semblait ne voir et n'entendre que le comte.

—Je comprends, dit vivement celui-ci qui paraissait décidé à se faire jusqu'au bout l'interprète de la jeune femme; Votre Altesse doute et veut savoir si le billet est bien d'elle, soit; Votre Altesse sera éclaircie par elle-même. Lorenza, répondez: qui a écrit ce billet?

Il prit le billet, le mit dans la main de sa femme, qui appliqua aussitôt cette main sur son cœur.

—C'est Lorenza, dit-elle.

—Et Lorenza sait-elle ce qu'il y a dans cette lettre?

—Sans doute.

—Eh bien! dites à la princesse ce qu'il y a dans cette lettre, afin qu'elle ne croie pas que je la trompe quand je lui dis que vous m'aimez. Dites-lui; je le veux.

Lorenza parut faire un effort; mais, sans déplier le billet, sans le porter à ses yeux, elle lut:

"Reviens, Acharat; tout me manque quand tu me quittes. Mon dieu! quand donc serai-je à toi pour l'éternité!
"LORENZA."

—C'est à ne pas croire, dit la princesse, et je ne vous crois pas, car il y a dans tout ceci quelque chose d'inexplicable, de surnaturel.

—Ce fut cette lettre, continua le comte de Fœnix, comme s'il n'eût point entendu Madame Louise, ce fut cette lettre qui me détermina à presser notre union. J'aimais Lorenza autant qu'elle m'aimait. Notre position était fausse. D'ailleurs, dans cette vie aventureuse que je mène, un malheur pouvait m'arriver; je pouvais mourir, et si je mourais, je voulais que tous mes biens appartinssent à Lorenza: aussi en arrivant à Strasbourg nous nous mariâmes.

—Vous vous mariâtes?

—Oui.

—Impossible.

—Pourquoi cela, madame, dit en souriant le comte, et qu'y avait-il d'impossible, je vous le demande, à ce que le comte de Fœnix épousât Lorenza Feliciani?

—Mais elle m'a dit elle-même qu'elle n'était point votre femme.

Le comte sans répondre à la princesse, se retourna vers Lorenza:

—Vous rappelez-vous quel jour nous nous mariâmes? lui demanda-t-il.

—Oui, répondit-elle, ce fut le trois de mai.

—Où cela?

—A Strasbourg.

—Dans quelle église.

—Dans la cathédrale même, à la chapelle Saint-Jean.

—Opposâtes-vous quelque résistance à cette union?

—Non; j'étais trop heureuse.

—C'est que vois-tu, Lorenza, continua le comte, la princesse croit qu'on t'a fait violence. On lui a dit que tu me haïssais.

Et en disant ces paroles le comte prit la main de Lorenza.

Le corps de la jeune femme frissonna tout entier de bonheur.

—Moi, dit-elle, te haïr! Oh! non; je t'aime. Tu es bon, tu es généreux, tu es puissant!

—Et depuis que tu es ma femme, dis, Lorenza, ai-je jamais abusé de mes droits d'époux.

—Non, tu m'as respectée comme ta fille et je suis ton amie pure et sans tache.

Le comte se retourna vers la princesse, comme pour lui dire: vous entendez.

Saisie d'épouvante, elle avait reculé jusqu'aux pieds du Christ d'ivoire appliqué sur un fonds de velours noir au mur du cabinet.

—Est-ce là tout ce que Votre Altesse désire savoir? dit le comte en laissant retomber la main de Lorenza.

—Monsieur, monsieur, s'écria la princesse, ne m'approchez pas, ni elle non plus.

—En ce moment, on entendit le bruit d'un carrosse qui s'arrêtait à la porte de l'abbaye.

—Eh! s'écria la princesse, voila le cardinal, nous allons savoir enfin à quoi nous en tenir.

Le comte de Fœnix s'inclina, dit quelques mots à Lorenza et attendit avec le calme d'un homme qui aurait le don de diriger les événemens.

Un instant après la porte s'ouvrit et l'on annonça Son Eminence le cardinal de Rohan.

La princesse rassurée par la présence d'un tiers, vint reprendre sa place sur son fauteuil en disant:

—Faites entrer.

Le cardinal entra. Mais il n'eut pas plutôt salué la princesse qu'il aperçevant Balsamo:

—Ah! c'est vous, monsieur, dit-il avec surprise.

—Vous connaissez monsieur? demanda la princesse de plus en plus étonnée.

—Oui, dit le cardinal.

—Alors, s'écria Madame Louise, vous allez nous dire qui il est?

—Rien de plus facile, dit le cardinal, monsieur est sorcier.

—Sorcier! murmura la princesse.

—Pardon, Madame, dit le comte, Son Eminence s'expliquera tout à l'heure, et à la satisfaction de tout le monde, je l'espère.

—Est-ce que monsieur aurait fait aussi quelques prédictions à Son Altesse Royale, que je la vois bouleversée à ce point? demanda M. de Rohan.

—L'acte de mariage! l'acte, sur-le-champ, s'écria la princesse.

Le cardinal regardait étonné, car il ignorait ce que pouvait signifier cette exclamation.

—Le cardinal regardait étonné, car il ignorait ce que pouvait signifier cette exclamation.

—Le voici, dit le comte en le présentant au cardinal.

—Qu'est cela? demanda celui-ci.

—Monseigneur, dit la princesse, il s'agit de savoir si cette signature est bonne et si cet acte est valide.

Le cardinal lut le papier que lui présentait la princesse.

—Cet acte est un acte de mariage parfaitement en forme, et cette signature est celle de M. Remy, curé de la chapelle Saint-Jean, mais qu'importe à Votre Altesse?

—Oh! il m'importe beaucoup, monsieur; ainsi la signature....

—Est bonne, mais rien ne me dit qu'elle n'ait pas été extorquée.

—Extorquée, n'est-ce pas? c'est possible, s'écria la princesse.

—Et le consentement de Lorenza aussi, n'est-ce pas? dit le comte avec une ironie qui s'adressait directement à la princesse.

—Mais par quels moyens, voyons, monsieur le cardinal, par quels moyens aurait-on pu extorquer cette signature? Dites-le, savez-vous?

—Par ceux qui sont au pouvoir de monsieur, par des moyens magiques.

—Magiques? Cardinal, est-ce bien vous?

—Monsieur est sorcier; je l'ai dit et je ne m'en dédis pas.

—Votre Eminence veut plaisanter.

—Non pas, et la preuve c'est que devant vous je veux avoir avec monsieur une sérieuse explication.

—J'allais la demander à Votre Eminence, dit le comte.

—A merveille, mais n'oubliez pas que c'est moi qui interroge, dit le cardinal avec hauteur.

—Et moi, dit le comte, n'oubliez pas qu'à toutes vos interrogations, je répondrai même devant Son Altesse, si vous y tenez. Mais vous n'y tiendrez pas, j'en suis certain.

Le cardinal sourit.

—Monsieur, dit-il, c'est un rôle difficile à jouer de notre temps que celui de sorcier. Je vous ai vu à l'œuvre; vous y avez eu un grand succès, mais tout le monde, je vous en préviens, n'aura pas la patience et surtout la générosité de Madame la Dauphine.

—De Madame la Dauphine? s'écria la princesse.

—Oui, Madame, dit le comte, j'ai eu l'honneur d'être présenté à Son Altesse Royale.

—Et comment avez-vous reconnu cet honneur, monsieur! dites, dites.

—Hélas! reprit le comte, plus mal que je n'eusse voulu; car je n'ai point de haine personnelle contre les hommes, et surtout contre les femmes.

—Mais qu'a donc fait monsieur à mon auguste nièce? dit Madame Louise.

—Madame, dit le comte, j'ai eu le malheur de lui dire la vérité qu'elle me demandait.

—Oui, la vérité, une vérité qui l'a fait évanouir.

—Est-ce ma faute, reprit le comte de cette voix puissante qui devait si bien tonner en certains moments, est-ce ma faute si cette vérité était si terrible qu'elle devait produire de semblables effets? Est-ce moi qui ai cherché la princesse? est-ce moi qui ai demandé à lui être présenté? Non, je l'évitais, au contraire; on m'a amené près d'elle presque de force; elle m'a interrogé en ordonnant.

—Mais qu'était-ce donc que cette vérité si terrible que vous lui avez dite, monsieur? demanda la princesse.

—Cette vérité, Madame, répondit le comte, c'est le voile de l'avenir que j'ai déchiré.

—De l'avenir!

—Oui, Madame, de cet avenir qui a paru si menaçant à Votre Altesse Royale, qu'elle a essayé de le fuir dans un cloître, de le combattre au pied des autels par ses prières et par ses larmes.

—Monsieur!

—Est-ce ma faute, Madame, si cet avenir, que vous avez pressenti comme sainte, m'a été révélé à moi comme prophète; et si Madame la Dauphine, épouvantée de cet avenir qui la menace personnellement, s'est évanouie lorsqu'il lui a été révélé!

—Vous l'entendez, dit le cardinal.

—Hélas! dit la princesse.

—Car son règne est condamné, s'écria le comte, comme le règne le plus fatal et le plus malheureux de toute la monarchie.

—Monsieur! s'écria la princesse.

—Quant à vous, Madame, continua le comte, peut-être vos prières ont-elles obtenu grace, mais vous ne verrez rien de tout cela, car vous serez dans les bras du Seigneur quand ces choses arriveront. Priez! Madame, priez!

La princesse dominée par cette voix prophétique qui répondait si bien aux terreurs de son ame, tomba à genoux aux pieds du crucifix et se mit effectivement à prier avec ferveur.

Alors le comte se tournant vers le cardinal, et le précédant dans l'embrasure d'une fenêtre:

—A nous deux, monsieur le cardinal, que me voulez-vous?

Le cardinal alla rejoindre le comte.

Les personnages étaient disposés ainsi:

La princesse, au pied du crucifix, priait avec ferveur; Lorenza immobile, muette, les yeux ouverts et fixes comme s'ils ne voyaient pas, était debout au milieu de l'appartement. Les deux hommes se tenaient dans l'embrasure de la fenêtre, le comte appuyé sur l'espagnolette, le cardinal à moitié caché par le rideau.

—Que me voulez-vous? répéta le comte; parlez.

—Je veux savoir qui vous êtes.

—Vous le savez.

—Moi?

—Sans doute. N'avez-vous pas dit que j'étais sorcier.

—Très bien. Mais là-bas on vous nommait Joseph Balsamo; ici l'on vous nomme le comte de Fœnix.

—Eh bien! que prouve cela? Que j'ai changé de nom, voilà tout.

—Oui; mais savez-vous que de pareils changemens, de la part d'un homme comme vous, donneraient fort à penser à M. de Sartines?

Le comte sourit.

—Oh! monsieur, que voilà une petite guerre pour un Rohan! Comment, votre éminence argumente sur des mots! *Verba et voces*, dit le latin. N'a-t-on rien de pire à me reprocher?

—Vous devenez railleur, je crois, dit le cardinal.

—Je ne le deviens pas, c'est mon caractère.

—Alors, je vais me donner une satisfaction.

—Laquelle?

—Celle de vous faire baisser le ton.

—Faites, monsieur.

—Ce sera, j'en suis certain, faire ma cour à Madame la Dauphine.

—Ce qui ne sera pas du tout inutile dans les termes où vous êtes avec elle, dit flegmatiquement Balsamo.

—Et si je vous faisais arrêter, monsieur de l'horoscope, que diriez-vous?

—Je dirais que vous avez grand tort, monsieur le cardinal.

—En vérité! dit l'éminence avec un mépris écrasant; et qui donc trouverait cela?

—Vous-même, monsieur le cardinal.

—Je vais donc en donner l'ordre de ce pas; alors on saura quel est au juste ce baron Joseph Balsamo, comte de Fœnix, rejeton illustre d'un arbre généalogique, dont je n'ai vu la graine en aucun champ héraldique de l'Europe.

—Monseigneur, dit Balsamo, que ne vous êtes vous informé de moi à votre ami M. de Breteuil?

—M. de Breteuil n'est pas mon ami.

—C'est à dire qu'il ne l'est plus, mais il l'a été et de vos meilleurs même; car vous lui avez écrit certaine lettre....

—Quelle lettre? demanda le cardinal en se rapprochant.

—Plus près, monsieur le cardinal, plus près; je ne voudrais point parler haut de peur de vous compromettre.

Le cardinal se rapprocha encore.

—De quelle lettre voulez-vous parler? dit-il.

—Oh! vous le savez bien.

—Dites toujours.

—Eh bien! d'une lettre que vous écrivites de Vienne à Paris à l'effet de faire manquer le mariage du Dauphin.

Le prélat laissa échapper un mouvement d'effroi.

—Cette lettre?....balbutia-t-il.

—Je la sais par cœur.

—C'est une trahison de M. de Breteuil, alors.

—Pourquoi cela?

—Parce que lorsque le mariage fut décidé, je la lui redemandai.

—Et il vous dit?

—Qu'elle était brûlée.

—C'est qu'il n'osa vous dire qu'elle était perdue.

—Perdue?

—Oui.... or une lettre perdue, vous comprenez.... elle se peut qu'on la retrouve.

—Si bien que cette lettre que j'ai écrite à M. de Breteuil?....

—Oui.

—Qu'il me dit avoir brûlée?....

—Oui.

—Et qu'il avait perdue?..

—Je l'ai retrouvée.—Oh! mon Dieu! par hasard, en passant par la cour de marbre à Versailles.

—Et vous ne l'avez pas fait remettre à M. de Breteuil?

—Je m'en serais bien gardé.

—Pourquoi cela?

—Parceque, en ma qualité de sorcier, je savais que Votre Eminence, à qui je veux tant de bien, moi, me voulait mal de mort, alors vous comprenez! Un homme désarmé qui sait qu'en traversant un bois il va être attaqué, et qui trouve un pistolet tout chargé sur la lisière de ce bois....

—Eh bien!

—Eh bien! cet homme est un sot s'il se dessaisit de ce pistolet.

Le cardinal eut un éblouissement et s'appuya sur le rebord de la fenêtre.

Mais après un instant d'hésitation, dont le comte dévorait les variations sur son visage:

—Soit, dit-il. Mais il ne sera pas dit qu'un prince de ma maison aura plié devant la menace d'un charlatan. Cette lettre eut-elle était perdue, l'eussiez vous trouvée, dût-elle être montrée à Madame la Dauphine elle-même; cette lettre dût-elle me perdre, comme homme politique, je soutiendrai mon rôle de sujet loyal, de fidèle ambassadeur. Je dirai ce qui est vrai, c'est-à-dire que je trouvais cette alliance nuisible aux intérêts de mon pays, et mon pays me défendra ou me plaindra.

—Et si quelqu'un, dit le comte, se trouve là, qui dise que l'ambassadeur, jeune, beau, galant, ne doutant de rien, vu son nom de Rohan et son titre de prince, ne disait point cela parce qu'il croyait l'alliance autrichienne nuisible aux intérêts de la France, mais parce que, grâce eux-même reçu d'abord par l'archiduchesse Marie-Antoinette, cet orgueilleux ambassadeur avait eu la vanité de voir dans cette affabilité quelque chose de plus que ... de l'affabilité; que répondra le fidèle sujet, le loyal ambassadeur?

—Il niera, monsieur, car de ce sentiment que vous prétendez avoir existé, il n'en reste aucune preuve.

—Ah! il fait, monsieur, vous vous trompez; il reste la froideur de Madame la Dauphine pour vous.

Le cardinal hésita.

—Tenez, mon prince, dit le comte, croyez-moi; au lieu de nous brouiller, comme ce serait déjà fait si je n'avais plus de prudence que vous, restons bons amis.

—Bons amis?

—Pourquoi pas? Les bons amis sont deux qui nous rendent des services.

—En ai-je jamais réclamé de vous?

—C'est le tort que vous avez eu; car, depuis deux jours que vous êtes à Paris....

—Moi?

—Oui, vous. Eh! mon dieu, pourquoi vouloir me cacher cela à moi qui suis sorcier. Vous avez quitté la princesse à Soissons, vous êtes venu en poste à Paris par Villers-Cotterets et Dammartin, c'est à dire par la route la plus courte, et vous êtes venu demander à vos bons amis de Paris des services qu'ils vous ont refusés. Après lesquels refus vous êtes reparti en poste pour Compiègne, et [illegible] désespéré.

Le cardinal semblait anéanti.

—Et quel genre de services pouviez-vous donc attendre de vos demandeurs si je m'étais adressé à vous?

—Les services qu'on demande à un homme qui fait de l'or.

—Et que m'importe que vous fassiez de l'or?

—Peste! quand on a cinq cent mille francs à payer dans les quarante-huit heures, est-ce bien cinq cent mille francs, dites?

—Oui, c'est bien cela.

—Vous demandez à quoi importe d'avoir un ami qui fait de l'or? Cela importe que les cinq cent mille francs qu'on n'a pu trouver chez personne, on les trouvera chez lui.

—Et où cela? demanda le cardinal.

—Rue Saint-Claude, au Marais.

—A quoi reconnaîtrai-je la maison?

—A une tête de griffon en bronze qui sert de marteau à la porte.

—Quand pourrai-je m'y présenter?

—Après-demain, monseigneur, vers six heures du soir, si vous plait, et ensuite....

—Ensuite?

—Toutes et quantes fois il vous fera plaisir d'y venir. Mais tenez, notre conversation finit à temps, voici la princesse qui a terminé sa prière.

Le cardinal était vaincu, il n'essaya point de résister plus longtemps, et s'approchant de la princesse:

—Madame, dit-il, je suis forcé d'avouer que M. le comte de Fœnix a parfaitement raison, que l'acte dont il est porteur est on ne peut plus valable et qu'enfin les explications qu'il m'a données m'ont complètement satisfait.

Le comte s'inclina.

—Qu'ordonne Votre Altesse Royale? demanda-t-il.

—Un dernier mot à cette jeune femme.

Le comte s'inclina une seconde fois en signe d'assentiment.

—C'est de votre propre et entière volonté que vous voulez quitter le couvent de Saint-Denis où vous êtiez venue me demander un refuge?

—Son Altesse, reprit vivement Balsamo, demande si c'est de votre propre et entière volonté que vous voulez quitter le couvent de Saint-Denis où vous etiez venue demander un asile? Répondez, Lorenza.

—Oui, dit la jeune femme, c'est de ma propre et entière volonté.

—Et cela, pour suivre votre mari, le comte de Fœnix?

—Et cela pour me suivre? répéta le comte.

—Oh! oui, dit la jeune femme.

—En ce cas, dit la princesse, je ne vous retiens ni l'un ni l'autre, car ce serait faire violence aux sentiments. Mais s'il y a quelque chose dans tout ceci qui sorte de l'ordre naturel des choses, que la punition du Seigneur retombe sur celui qui a son profit ou dans ses intérêts aura troublé l'harmonie de la nature.

Allez, monsieur le comte de Fœnix, allez, Lorenza Feliciani, je ne vous retiens plus.... Seulement, reprenez vos bijoux.

—Ils sont aux pauvres, Madame, dit le comte de Fœnix; et distribuées par vos mains, l'aumône sera deux fois agréable à Dieu. Je ne redemande que mon cheval Djerid.

—Vous pouvez le réclamer en passant, monsieur. Allez!

Le comte s'inclina devant la princesse et présenta son bras à Lorenza, qui vint s'y appuyer et qui sortit avec lui sans prononcer une parole.

—Ah! monsieur le cardinal! dit la princesse en secouant tristement la tête; il y a des choses incompréhensibles et fatales dans l'air que nous respirons.

(*La suite à demain.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Soldan, Thomas, Liverpool, J P Whitney & co
Navire R G Shaw, Dunbar, Londres, J P Whitney & co
Goel Waterman, Stares, Brazos St Jago, J Alexander
Goel Jona, Stevens, Matagorda, C J Mecker

ARRIVES.

Navire Leonidas, Counces, de New York.
Navire Dumbarton, Pendleton, de Liverpool.
Navire Talleyrand, Webb, de New York.
Barque Tecumseh, Ripley, de New York.
Barque Isabella Stewart, Crowell, de Liverpool.
Steamers Warrior, Tift, de Mobile.
Ambassador, Crump, de Vicksburg.
Whirlwind, Dodge, de St Louis.
Marengo, Dunn, de Paducah.

EN RIVIERE.

Navire Geneva, Goodhue, de New York.
Birmingham, Robinson, de New York.
Une barque anglaise, nom inconnu.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

DE LIVERPOOL.		D'AMERIQUE.
G. Western, Matthews, sept.	12	octobre 8
Hibernia	septembre 19	octobre 16
Great Britain	septembre 22	
Caledonia	octobre 4	novembre 1

DATES.

New-York	sept 23	Liverpool	sept 4
Washington	sept 24	Havre	aout 31
Charleston	sept 26	Mexique	sept 15
Matamoros	sept 18	Havane	sept 23

NÉCROLOGE.

Celui qui sur la terre, éprouva du bonheur
A soulager le pauvre et calmer sa douleur,
Trouvera dans les cieux récompense éternelle
Que promet le Sauveur à toute âme fidèle.

La mort inexorable dans ses devoirs, vient de frapper lundi dernier, Madame Moreau Braquier, âgée de 36 ans; elle qui pour le bonheur de sa famille et de ses amis demandait à l'Eternel de lui prolonger la vie, bien que la vie, ici bas, soit un voyage pénible.

La voyez-vous cette enfant du Ciel, à l'âme candide et pure, au moment de payer son tribut à la nature, appeler près de son lit de mort, sa mère, son époux, ses enfants, enfin tous ceux qui l'ont assistée dans sa cruelle et pénible maladie; entendez-la leur promettre avec sincérité de se souvenir d'eux aux pieds du TOUT-PUISSANT et de le prier à mains jointes de leur accorder toute sa miséricorde.

Ecoutez, âmes généreuses et compatibles, les douleurs qu'exhale le cœur d'un époux tendre et fidèle, qu'un lien conjugal de dix-huit années, affermi par la pure sympathie, a su rendre digne de la meilleure des épouses; pleurez avec lui la perte de cette épouse; consolez-le et dites-lui que Dieu le récompensera de son amour dévoué, en lui réservant une place à la droite de sa chère moitié.

Couvrez de vos mains protectrices ces tendres enfants que cette infortunée vient de laisser sur cette terre pour s'envoler dans les cieux; [illegible] cette vieille mère qu'elle aimait tant et qu'elle laisse avec les plus grands regrets; [illegible]
UN AMI.

Le Remède Magique de Dalley, d'après la recette primitive et le seul Véritable.

LA MERVEILLE DU SIECLE.

Ce remède a plus de pouvoir et exerce une plus grande influence, sur les maladies qu'aucun autre connu. Il [illegible] les douleurs, les brûlures, les plaies et les inflammations. Les médecins et les familles ne peuvent se dispenser de ce remède. La douleur résultant des plus graves brûlures, est calmée instantanément et guérie sans laisser de traces. C'est aussi un remède souverain, pour guérir les maladies suivantes:

RHUMATISMES, inflamations, hémorhoïdes, maux d'yeux, faiblesse des reins, plaies négligées, rhumes, maladies de peau, contusion, foulures et entorses, boutons produits par la fièvre, maladies de poitrine, en un mot tous les maladies dont on peut être affligé. La célébrité de ce remède ne pouvant manquer d'exciter la convoitise de certaines gens sans aveu, qui cherchent toujours à contrefaire les véritables médicaments.

Chaque pot de notre remède porte la signature écrite du propriétaire, H. DALLEY, sur l'enveloppe. Il n'y a que ceux-là de véritables, et les autres sont des remèdes falsifiés.

En vente à l'Entrepôt du Sud de Dally, 131, rue Chartres. 7 sept—1an

ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépot véritable du Remède Magique de Dalley, 39, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aiguë, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroides, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poëles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

AVIS.

Ecoles Publiques de la Municipalité No. Un.

CONFORMEMENT à l'article 36 des réglemens, l'examen des élèves capables d'être admis à l'école supérieure, aura lieu dans les deux langues, lundi prochain 5 octobre, à 9 heures du matin, dans la salle du Conseil.

Les parens ou tuteurs des élèves sont invités à y assister.
REYNES,
2 oct Secrétaire

AVIS.

LE soussigné, ayant cédé son fonds de QUINCAILLERIE à MM. HOGAN, TUREAUD & CONAND, sollicite respectueusement pour ses successeurs le patronage de ses amis et du public. Ceux qui lui doivent, et ceux auxquels il doit, sont prévenus qu'il continuera à tenir son bureau à son ancien magasin, No. 29, rue de la Vieille Levée. 2 oct ARTHUR THIBAUT.

AVIS.

HOGAN, TUREAUD & CONAND, ayant acheté le fonds de QUINCAILLERIE de M. A. Thibaut, continueront le même genre d'affaires dans le même endroit, No. 29, rue Vieille Levée. Ils sollicitent respectueusement du public et des amis de M. A. Thibaut le patronage dont il a l'honoré.
2 oct—6

SUR une reclamation qui m'avait été faite par M. Henry Valeton, associé de la maison Loreilhe & Co., relativement à des confitures goyave, et que l'on m'avait assuré être injuste, j'ai acquis la conviction qu'il n'avait pas eu l'intention de me tromper ainsi qu'on m'avait porté à le croire, ce que je déclare pour sa satisfaction.
Nouvelle-Orléans, le 1er septembre 1846.
2 oct—4 JOLY.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon du Havre, les articles suivans qu'il offre à vendre pour du comptant, à des prix très modérés:

Indienne française, nouveauté,
Mantelets en moire et en pekin,
Visites en moire et en pekin,
Cols brodés en mousseline,
Cols brodés au crochet au jacquet,
Foulés damassés pour rideaux en bourgeures,
Indiennes pour rideaux unies, damassées, brochées, et rayées satinées;
Un grand assortiment de soirie unie, moirée et rayée, de puis 5/8 de large jusqu'à 1 1/2 aune.
Flanneau en plumes grises, blondes et en couleur;
Mérinos français en couleur,
Mousseline laine imprimée, nouveauté,
Cachemire d'Ecosse imprimé;
Mousseline laine en couleurs unies
Barège imprimée, nouveauté,
Percale blanche brochée;
Mérinos et mousseline laine noire, en 5/4,
Couvertures laine, mérinos, pour grands lits,
Couvertures en molleton, pour grands et petits lits,
Courtepointes blanches en pique Marseilles,
Flanelle française croisée et unie, très fine,
Flanelle ordinaire, jaune, rouge, verte et blanche,
Gants chevreaux supérieurs, pour dames et fillettes;
Châles Victoria, pure laine. Agremens, franges et passementerie en tous genres; châles, indiennes imprimées, [illegible] madras; casquettes en drap pour enfans; corsets sans coutures; pommade et crème de Perse, les [illegible] [illegible] bel assortiment de bonneterie en laine et en coton, un grand assortiment d'articles pour deuil, bas français écrus et gris, et une quantité d'autres articles trop longs à détailler.
D. B. MACARTY,
2 oct 236 rue Bourbon.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LAPEYRE, HARISPE & Co. ont transporté leur comptoir du No. 21, rue St. Louis à la rue St. Charles, au coin de Tattersalls.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement des navires Medora, Boston et Bowditch, à vendre par
2 oct R. G. HOBBS, 12 Douane.

CHAPEAUX—Actuellement en dépôt [illegible] en magasin, 200 caisses chapeaux de divers genres, [illegible] castor, casimir, Palo Alto [illegible] pour jeunes gens et enfants, à vendre à bas prix, par FROST & Co.
2 oct 10 Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—Actuellement en débarquement des navires St. Mary, Medora, Boston et les derniers arrivages, 500 caisses chaussures, venant directement des manufactures, à vendre à des termes favorables par
2 oct FROST & Co., 10, Magasins.

PARAPLUIES SOIE—Quatre caisses parapluies soie de Naples noir 26, 28, 32 et 34 pouces, reçus par le Rubicon, du Havre, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.

REÇU par le Rubicon, du Havre, et à vendre à très bas prix par les soussignés:—

50 douzaines chemises françaises en couleur; gilets de haute nouveauté, croisés, chalés, etc; pantalons satin et casimir noir; cravates et écharpes royales de nouveau; écharpes satin damas et fantaisie; [illegible] 50 douzaines gants peau blanche et noire première qualité; cols brodés français, coton ecru [illegible] bretelles françaises nouvelles.

AUSSI—Un bel assortiment de paletots doublés, habits et redingotes drap noir très fin.
LOISON & SILVESTRE,
2 oct 36, rue de Chartres.

SACS EN PITRE—De deux boisseaux et demi, [illegible] en débarquement du navire Talleyrand, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.,
2 oct 49, Commune.

BLANC de Baleine de New-Bedford—300 caisses assorties, à vendre par
2 oct HARROD, DARLING & Co., 49, Commune.

PAPIER DE PAILLE—300 rames papier de paille, à vendre par HARROD, DARLING & Co.,
2 oct 49, Commune.

SEAUX PEINTS—100 douzaines seaux peints, à vendre par HARROD, DARLING & Co.,
2 oct 49 Commune.

SUCRE en pain et en poudre, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.,
2 oct 49, rue de la Commune.

FOIN—225 balles foin du Nord, en débarquement du navire Bowditch, à vendre par
J. W. STANTON & Co.,
2 oct Enc. Magasins & Lafayette.

CAFÉ de Rio—3,000 sacs fin vert, en sacs doubles et simples, à vendre par J. W. STANTON & Co.
2 oct Enc. Magasins et Lafayette.

BLANC de Baleine—300 caisses New-Bedford, à vendre par J. W. STANTON & Co.
2 oct Enc. Magasins et Lafayette.

INDIGO—10 caisses indigo Manille, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
2 oct Enc. Magasins et Lafayette.

RUM de la Jamaïque quatrième preuve, en débarquement du navire Talleyrand et à vendre par
2 oct ROBERTS & HALL, 75, Magasin.

THÉ—1250 colis vert et noir impérial, poudre à canon, Young Hyson, Pouchong et Souchong en caisses, demi caisses et boîtes, à vendre par ROBERTS & HALL,
2 oct 75 Magasin.

CONSERVES alimentaires de Joseph Peneau, de Nantes, à vendre par les soussignés en débarquement du navire Arthémise de Bordeaux: 70 caisses fraises au jus, de 12 bouteilles bouchées à l'émerie, 20 dito framboises dito dito dito, 10 dito cerises do. do. do., 20 dito fruits assortis dito dito dito, 18 dito dito de 24 1/2 dito dito, 1 dito champignons au naturel. LOREILHE & Co.
30 sept encoignure Royale et Douane.

A VENDRE en débarquement du navire Arthémise, venant de Bordeaux:

50 caisses cerises à l'eau de vie, 20 do. prunes sèches en paubane, 25 caisses abricots au jus, de Motelay, 11 do groseilles et framboises au jus do., 30 caisses abricots à l'eau de vie, 12 caisses gelée de groseilles, framboises et cerises, 10 caisses jus de framboises et groseilles, 25 caisses olives Amelot, 20 caisses anchois à la saumure, 10 caisses anchois à l'huile, 26 caisses vin Chateau Gruau Larose, de Balguerie & Co. A vendre par
LOREILHE & Co.
30 sept encoignure Royale et Douane.

SAUCISSONS de Lyon—Reçues par le navire Rubicon du Havre, à vendre par LOREILHE & Co.
30 sept encoignure Royale et Douane.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Arthémise, venant de Bordeaux:
44 barriques vin rouge Montferrand.
12 do do St Emilion No. 3,
A vendre par F & J LACOSTE,
30 sept 103, Royale.

PORC—100 bls prime, à l'inspection de Winburn, à vendre par JAMES & WOODRUFF,
30 sept. 60, rue du Camp.

PORC—100 barils Soft Mess, à l'inspection et à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
30 sep 60, Camp.

PORC—100 bls Mess à l'inspection de Winburn, à vendre par JAMES E WOODRUFF,
30 sep 60, Camp.

FARINE—100 barils des moulins du Quincy, en débarquement du vapeur Robert Morris, à vendre par
JAMES E. WOODRUFF,
30 sept 60, Camp.

QUATRIEME LIVRAISON DES MEMOIRES D'UN MEDECIN.

LA 4me Livraison de cet ouvrage est en vente chez
VOR. HEBERT,
8 sept Libraire, 149, rue de Chartres.

DEMANDE D'UN INSTITUTEUR.

UN habitant demeurant à quelques lieues de la ville aurait besoin d'un Instituteur capable de faire l'éducation de six enfants. Il faudrait qu'il fût muni de bonnes recommandations, que sa langue maternelle fut l'anglais, et qu'il fut en état d'enseigner aussi le français, un homme d'un certain âge serait préféré.

Faire connaître les conditions et recommandations par lettre adressée à la Poste de la Nouvelle-Orleans, boîte B 86. 30 sept—4

TOILE A DRAPS, ECRUE—100 balles toile à draps, écru, de qualités assorties, venant d'être reçues et à vendre à bas prix, par NORTH & BROTHERS,
3 sept Enc. Magasin et Commune.

MARCHANDISES FRANCAISES.

EN débarquement du navire Rubicon et à vendre par le soussigné:

Cotonnades tissu élastique, fleur des champs et mirobolan uni; indiennes pour rideaux, couleur chamois bleu et rouge; indiennes haute nouveauté; mousseline laine pour enfants; madras français, casimirs noirs et en couleur; draps cachemire noir et bleu; pommades, crème de Perse, savon &c. &c.
CHS A. BARRIERE,
25 sept 20, Chartres.

HUILE DE GRAISSE—50 barils de printemps, reçus par le vapeur Pontiac, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
25 sept 22 rue St. Louis.

SARDINES des marques Canaud & Martin, A. Canaud de la Rochelle, et Philippe & Canaud, de Nantes, à vendre par [illegible] BOSSIERE & Co.
[illegible]

SUCRE DE LA HAVANE, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune.

GUAVA—[illegible] barils pâte et gelée, à vendre par
B VALLS, 26 Commune.

WHISKEY—[illegible] rectifié, à vendre par
B VALLS, 26 Commune.

BOUCHONS—[illegible]
B. VALLS [illegible]

SUCRE HAVANE—[illegible] en magasin et à vendre, par [illegible]

CHARBON! CHARBON!

LES personnes qui désirent faire leur provision de charbon pour l'hiver peuvent s'adresser au soussigné qui en fait débarquer dans ce moment, et qui le vendra à un prix très modéré. J. FELIX COLBUS,
1er oct 180, rue Toulouse.

LA société existant sous la raison de Daran, Queyrouze & Co, étant arrivée à son terme, elle entre en liquidation à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1846.
1er oct DARAN, QUEYROUZE & Co, en liquidation.

LES soussignés ont formé ce jour une société en commandite, sous l'ancienne raison de Daran, Queyrouze & Co. ils continueront le même genre d'affaires dans le même local, rue St. Louis, Nos. 11 et 15.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1846.
DARAN, QUEYROUZE & Co.
Membres actifs. { AUGUSTE DARAN, LEON QUEYROUZE, AMILCAR LANGSDORFF.
Mbres. commanditaires. { ANTOINE CARRIERE, LOUIS DARAN.
1er oct

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur.

A UNE assemblée de la direction tenue le 30 du mois dernier, un dividende de CINQ pour cent, sur les profits de l'année a été déclaré, payable aux actionnaires le premier novembre prochain ou après.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1846.
1 oct—6 F. J. FORSTALL, Secrétaire.

B. BROWER & Co,
No 17, rue du Camp, et 81, rue Commune.
FAYENCE & PORCELAINE.
En Gros.
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.

ARGENTERIE, PLAQUÉS, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour [illegible] ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes.
1 oct

EN débarquement de l'Arthémise venant de Bordeaux—56 tierçons vin Haut Barsac 1843, 27 do Haut Sauterne 1842, 27 do dito articles supérieurs, 20 barriques vin rouge St Julien Medoc, 1842, 10 huitièmes vin de vie cognac, 1805 qualité supérieure, 10 quarts dito do do.—De plus en magasin 30 barriques vin rouge [illegible] 8 barriques vin Château Haut Brion supérieur 1834, 12 do do do 1841, 10 do Chateau Margaux 1837, 11 do Chateau Latour, 1837, 18 do Léoville, 1840; 60 caisses vin 1834, de differens crus; 73 caisses prunes sèches pur [illegible] 6 quarts do eau de vie Maglory 1825, ayant droit au drawback; 4 demi do do 1825 ayant droit au draw back à vendre par
29 sep J. & J. TARDOS, 15, Conti.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, Agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et AETNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver ces compagnies ses nommées et les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle Orléans.

Le bureau est au No. 47, rue du Camp
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
11 sept—1an. Agents.

COUVERTES! COUVERTES!

RECEMMENT reçu, un grand assortiment de couvertes des meilleures qualités, françaises, anglaises et américaines de toutes grandeurs.

Aussi, couvertes pour habitation, à vendre à bas prix, par C. M. SIMPSON,
1er oct 33 Chartres, enc. Douane.

BAREGES pour automne et hiver—Reçu par le Rubicon, un assortiment choisi de bareges fines pour robes, venant de Paris, comprenant des couleurs foncées et autres très riches pour toilette du soir.
C. M. SIMPSON,
1er oct 33 Chartres, enc. Douane.

RICHES Ombrelles, nouveau genre—3 caisses ombrelles très riches, venant directement de Paris, à vendre par C. M. SIMPSON,
1 oct 33, Chartres, enc. Douane.

MODES d'automne—Chapeaux en soie noire—Par le Rubicon, du Havre, nous avons reçu 10 caisses chapeaux en soie noire de la dernière mode, que nous vendrons à des prix réduits.
H. DE GOER & RIFFLARD,
1 oct 21, Magasins.

BRODERIES de Paris—Nous appelons l'attention des dames de la ville sur notre superbe assortiment [illegible] brodés que nous avons reçu de Paris par le Rubicon, consistant en collerettes brodées et dentelles, [illegible] manches en mousseline, brodée, mouchoirs, entredeux, &c.
H. DE GOER & RIFFLARD,
21 Magasins.

FUSILS! FUSILS!—100 beaux fusils supérieurs reçus en consignation, à vendre à des conditions avantageuses, par H. DE GOER & RIFFLARD,
21 Magasins.

COTONNADES Françaises Choisies, &c.—Les soussignés ont reçu par le navire Rubicon, du Havre, 24 balles cotonnades nouveau style, 10 caisses satin noir et en couleur, 1 caisse casimir Bonjean supérieur, 4 caisses velours noir et couleur, 12 douzaines de [illegible] cachemire d'Ecosse, couleur de mode, [illegible] châles couleur fausse laine, [illegible] 20 dito barèges nouveau style, [illegible] flanelle Welsh supérieure, [illegible] composé de chemises et caleçons en coton, [illegible] pour nègre, chaussettes en mérinos, [illegible] blancs demi bas laine d'agneau, pour hommes, gants [illegible] gants pour porteurs, superbes gants [illegible] pour dames, idem filet noir, parapluies de 20 à 40 pouces, parasols ombrelles d'un nouveau genre, mouchoirs batiste brodés [illegible] et festons, chapeaux brodés, galons français, soie à coudre, coton en bobine, fil patente, &c., &c.

Venant d'être ouverts—Shalls et écharpes de la dernière mode de tout à vendre à très bas prix par
H. DE GOER & RIFFLARD,
1 oct 21 Magasins.

Nouveautés pour l'Automne et l'Hiver.

EN débarquement du navire Rubicon, du Havre, et à vendre par les soussignés, à des conditions avantageuses: 5 balles cotonnades fortes et [illegible] assortis de bordures, damassés [illegible] d'Ecosse, [illegible] [illegible] mouchoirs, mitaines de [illegible] [illegible] rubans, [illegible] [illegible] passementerie [illegible] châles de [illegible] mousselines [illegible] pavolines à franges [illegible] mouchoirs [illegible] d'Ecosse, imprimés, bas coton gris pour enfans, [illegible] d'Ecosse, unis et brodés, pour enfans, mérinos [illegible] soie brodés, nouveau genre, bonnets brodés pour enfants, mouchoirs batiste brodés, unis, imprimés et à vignettes, robes, de do do à ourlet

En magasin, d'importation récente, un bel assortiment d'articles d'hiver, parmi lesquels se trouvent: flanelles [illegible] en couleurs, cravates satin, gros de Naples et gros grains, lustrine de Matheony, 36 pouces, casimir [illegible] nouveauté, en couleurs et noirs, moire noir, [illegible] de torchon, pour oreillers, do imitation Valenciennes [illegible] de laine à bas prix, cachemire d'Ecosse do. do. pour chapeaux; drap noir, français.
23 sept DUFOUR, DURAND & Co, 25 Chartres.

ABSYNTHE—75 caisses absinthe suisse,
50 do do de Marseille, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
22 sept 36, Chartres.

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'Incendie et sur la vie
CAPITAL.... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie. Vie d'après un tarif regulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont [illegible] en compte courant.
James Walker, secrétaire. James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent.
No. 33, rue du Camp
Référence MM. Dirk & Hill, 85, rue du Canal.
25 juil—1 an

INDUSTRIE COLONIALE,
JOHN A. LEON, Ingenieur Civil,
Office 31, FENCHURCH-STREET, LONDON,

CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES, spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à *très basse* température et dans le vide.
8 sept—4m

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés agents de la FONDERIE de M. DAVID GRIFFEY de Cincinnati, sont prêts à contracter pour machines à vapeur et moulins à sucre et à faire exécuter avec promptitude et soin tous autres ordres de ce genre. La supériorité et le fini des ouvrages de cette établissement et la libéralité des offres offerent de grands avantages aux personnes qui désireront contracter.
AUGUSTIN & THIBAUT,
30 sept—30 20, Vieille Levée.

BALANCES DE SECONDE MAIN—2 paires [illegible] de Deadborn, avec crochets à sucre et à coton, [illegible] état, à vendre à bas prix, par
J. C. LAVILLEBEUVRE,
5 sept. 80, rue du Canal.

P. F. DE GOURNAY, Collecteur.
No. 17, PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE ST. LOUIS ET CONTI.

SE chargera de tous comptes à collecter à une commission modérée; prendra des arrangemens avec messieurs les négociants et les médecins pour se charger de leurs créances mensuellement ou annuellement, s'obligeant à fournir bonne sécurité s'il est nécessaire pour toutes fortes créances à lui confiées.

Il prendra des recouvrements pour la campagne ou toute ville de l'Etat, et instituera toutes poursuites judiciaires à ses frais.

Il se chargera de recouvrer les loyers de maisons et de [illegible]

Ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance sont priés de s'adresser aux personnes suivantes:

[illegible]	A. Boisblanc,
[illegible]	J. R. Jennings,
J. M. Aubridge,	J. A. Bandoin,
Braz & Sincler,	A. Mazureau,
Thibaut & Augustin,	Doct. J. C. Landreaux,
J. A. Baque,	Doct. Von Poelnitz,
J. D. Lambert,	Doct. C. Faget.

16 sept—

EN débarquement du navire Arthémise, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
250 barriques vin rouge.
29 paniers huile surfine, grandes bouteilles,
500 paniers anisette,
40 balles bouchons par balle de 15000 et 30,000.
6 bouquets fil à voile,
[illegible] caisses fruits à l'eau de vie. A. MOLIER,
26 sept 90 St Louis

ALUMETTES—200 grosses alumettes chimiques de New-York, à vendre par P. LONGIS,
7 sep 118 rue Royale.

COTONNADE—150 balles Cotonnades des Attakapas, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept 34 Tchoupitoulas.

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses prunes et abricots, 10 caisses fruits au jus, à vendre par
5 aout S. V. BARRETT, 21 Gravier.

EN débarquement du navire W. H. Tyler, venant de Bordeaux—100 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte, à vendre par S. V. BARRETT,
16 sep 21 Gravier.

EN débarquement du navire W. H. Tyler, venant de Bordeaux—60 caisses fruits au jus, assorties, nouvelle récolte, en grandes et demi bouteilles, à vendre par
16 sep S. V. BARRETT, 21 Gravier.

PECTORAL DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorals de mou de veau, de Degenetais [illegible] Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi [illegible] que le Pectoral de mou de veau.

[illegible]

BATAILLON D'ARTILLERIE
1re COMPAGNIE.

UNE élection d'un 1er lieutenant aura lieu vendredi 2 octobre [illegible] Le scrutin sera ouvert de 6 1/2 à 8 heures P. M. [illegible] élection sera présidée par le capitaine A. [illegible] W. Heyl et J. D. Belt [illegible] vérificateurs, et E. [illegible] chaud, secrétaire.
Par ordre du major.
1 oct [illegible]

BATAILLON D'ARTILLERIE.
3me Compagnie.

Nlle. Orléans, le 30 sept [illegible]
Les membres de la 3me compagnie [illegible] qu'une élection d'un 1r. lieutenant junior, d'un [illegible] lieutenant junior, et d'un 2nd lieutenant, aura [illegible] che prochain le 4 octobre, dans un des salons [illegible] à la salle de bal St. Louis.

L'élection sera présidée par le capitaine [illegible] Pascal et J. Lacoste seront vérificateurs et [illegible] les secrétaire.

Le scrutin restera ouvert depuis 10 heures jusqu'à midi. P. J. [illegible]
1 oct

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Cinquième Compagnie.

UNE élection d'un premier lieutenant [illegible] lieutenant junior, et d'un second [illegible] lieu dimanche le 4 octobre 1846, de 10 heures [illegible] pour ladite compagnie, à la salle de M. [illegible] encoignure des rues Champs Elysées et Grand [illegible]

L'élection sera présidée par le capitaine [illegible] Chaillot et F. Laffite seront vérificateurs [illegible] secrétaire.
Nouvelle Orléans, 30 septembre 1846.
H. GERAL[illegible]
1 oct capitaine 5me [illegible]

JEUNE GARDE A CHEVAL

La Compagnie sortira [illegible] medi prochain, 3 [illegible] heures et demie [illegible] se réunira au [illegible]
Par ordre du [illegible]
CONSTANT [illegible]
30 sept maréchal [illegible]

BUREAU DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVÉE.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs [illegible] magasin aura lieu le lundi, 5 [illegible] [illegible] entre 10 heures [illegible]
Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1846.
2 sept—7 F. J. FORSTALL.

AVIS.

MON épouse Marie Joséphine [illegible] domicile, je préviens le public de [illegible] crédit, ni d'entrer en aucune transaction [illegible] du que je ne serai responsable d'aucune [illegible] par elle.
Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1846.
29 sept—3 CHARLES A[illegible]

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné [illegible] tre nommé HENRY, dit BENJAMIN, 5 pieds 1 pouce [illegible] yeux, et sachant [illegible] tournure, les deux dents [illegible] [illegible] avait appartenu à M. Coste Marais [illegible] donne une passe pour une semaine [illegible] hier, et n'a pas reparu depuis. On [illegible] ployé à bord de quelque bateau [illegible] d'hôtel. La récompense ci-dessus sera [illegible] que le logera dans une des geoles de la [illegible]
JURÉ, encoig. Mandeville et [illegible]
30 sept—3 Bourbon.

MARCHANDISES NOUVELLES.
GIQUEL & JAMISON,
No. 6, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par les navires Rubicon, Havre, et Union, Orleans, St. M[illegible] New York un grand assortiment de marchandises, les plus nouvelles qu'ils vendront à très bas prix au comptant, leur choix consiste en:

Etoffe à rideaux, damassées, rayées et [illegible]
Cachemire d'Ecosse ombre riche
Ombrelles et parapluies
Indiennes françaises, petits dessins, pour [illegible]
Mouchoirs batiste, brodés et unis
Soieries noires, rayées à carreaux et [illegible]
Chaussettes mérinos pour hommes et enfans
Bas de coton pour dames et enfans
Bas de cachemires pour dames et enfans
Bas de soie pour dames
Manteau en laine, tricoté, pour enfans
Mérinos, noir, bleu, gris et rose
Cravates françaises, pour hommes et femmes
Couvertures pour piano et tables
Mouchoirs batiste, à ourlets et unis, pour [illegible]
Châles cachemire, riches.
Dentelle noire, valenciennes et entredeux
Gants en soie, fantaisie
Coton blanc et écru 1/4, 4/4, 3/4.

Ainsi qu'un grand assortiment de marchandises convenables pour les familles.
GIQUEL & JAMISON,
30 sep—4 No. 6, rue de Chartres.

MAGASINAGE—MAGASINAGE.

LES soussignés ont d'amples chambres pour [illegible] serait 6,000 barils, ou l'équivalent, dans le [illegible] d'entrepôt à l'abri du feu, situés rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Commerce et Julia. Ils sont disposés à contracter avec les négociants, pour l'emmagasinage de toutes leurs marchandises durant la prochaine saison. [illegible] [illegible] magasins et les arrangements [illegible] même d'offrir à leurs [illegible] quelques [illegible] qu'ils pourraient trouver [illegible] cette ville. Tous les [illegible] transportées, sans [illegible] des prix très modiques.
EMERSON, TOURNE & [illegible]
30 sept 138, rue [illegible]

ARTICLES DIVERS—200 [illegible] 3, 400 colis sucre raffiné de Boston, en pains, carreaux et en poudre, 100 caisses blanc de baleine de Bedford, 50 sacs poivre, 50 do piment, 550 barils de Boston, 200 sacs vieux café Java, 600 caisses [illegible] poudre à canon, Pouchong, &c., 200 [illegible] impériales, 10 surons indigo Caracas.
NORCROSS & FOSDICK,
1 oct 40, [illegible]

A [illegible] rue Marigny, entre [illegible]

VANILLE—En débarquement du brick Princess [illegible] 2 caisses Vanille de la dernière récolte, à [illegible]
25 jn HEPBURN & TURPIN, [illegible]

TABAC DE LA HAVANE—50 balles de [illegible] Vuelta de Abajo, pour capes [illegible]
1 oct B. VALLS, 26 [illegible]

AMANDES Amères—15 caisses, à vendre [illegible]
1 oct B. VALLS, 26, C[illegible]

CONFITURES de la Havane—10 caisses, à vendre par B. VALLS, 26 [illegible]

CIGARES de la Havane—25 milliers [illegible] Uracca, en débarquement du brick [illegible] à vendre par
B. VALLS, 26 [illegible]

PICADURA—[illegible] barils, à vendre par
1 oct B. VALLS, 26 [illegible]

CACAO de Guayaquil—30 sacs, à vendre par
1 oct B. VALLS, 26 [illegible]

GRAINES POUR OISEAUX—40 sacs, à vendre par
1 oct B. VALLS, 26 C[illegible]

FARINE—400 demi barils farine de [illegible] Louis, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & [illegible]
1 oct 34 Tchou[illegible]

TOILE ET CORDE d'Emballage—500 pièces, 492 rouleaux cordes, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & [illegible]
1 oct 34 Tchou[illegible]

COGNAC—30 barils vieux Cognac [illegible] et 8 demi pipes Cognac [illegible] vendre par REYNAUD, CUCULLU & [illegible]
1 oct 34 Tchoup[illegible]

CLOUS—1100 barils assortis, à vendre par
ROBERTS & HALL,
1 oct 75, rue Mag[illegible]

POIVRE moulu—Une facture en débarquement du navire Bowditch, et à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 M[illegible]
1 oct

CORNICHONS—10 caisses de la marque [illegible] à vendre par ROBERTS & [illegible]
1 oct 75, M[illegible]

CHAUX DE PIERRES DE THOMASTON—2,000 barriques, chargement de la [illegible] William, à vendre par JOHN HAYWA[illegible]
30 sept 31 Magasin [illegible]

FARINE—400 barils, des marques Eagle, W[illegible] et de Wise Lea & Co, à vendre par
EMERSON, TOURNE & [illegible]
30 sep 138, [illegible]

CIGARES de la Havane—Reçu par le [illegible] 49,000 Regalias, marques Etats-Unis et F[illegible] à vendre par
HEPBURN & TURPIN
30 sept 22 [illegible]

CONFITURES de la Havane—Reçu [illegible] Sodie, 5 barils pâte et gelée de [illegible]
HEPBURN & TURPIN
30 sept 22 [illegible]

CIGARES—En débarquement du brick T. Street, venant de la Havane:
91,300 cigares Regalia, des marques suivantes: [illegible] na, Sevillana, Nelson et Fanny Essler, à vendre par
J. M. CABALLERO
30 sept 32, Vieille Levée.

INDIGO Guatimala—A vendre par
J. M. CABALLERO
30 sept 32, Vieille Levée.

SUCRE blanc, jaune et brun—A vendre par
J. M. CABALLERO
30 sept 32, Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane—42 sacs fin vert, nouvelle récolte, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
L. CANTIN, 42 Gra[illegible]
30 sep

TABAC—300 balles Vuelta de Abajo, pour [illegible] capes, en débarquement du brick T. Street, venant de la Havane, à vendre par L. CANTIN,
30 sept 42 Gra[illegible]

CIRE—2 balles cire blanche, en débarquement du [illegible] Thos. Street, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
30 sept 26, Vieille [illegible]

EN débarquement du navire Arthémise, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
16 barriques vieux vin Montferrand.
16 demi barriques vin blanc Sauterne.
30 sep CHS. DUFOUR, [illegible]

TRUFFES, Sardines et Cèpes à l'huile, en mains, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
30 sep CHS. DUFOUR, [illegible]

VIN CHAMPAGNE — 30 paniers champagne, des marques du comte de Mareuil et Etoile, à vendre par
CHS. DUFOUR [illegible]

ANCIENNE MAISON CHAUVIN & LEVOIS,
No. 68, RUE DE CHARTRES.

LE soussigné reçoit par les navires Rubicon, du Havre et Union, Caledonia, Brander, et Louis [illegible] New York, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre à des prix modérés.

14	caisses	cotonnades françaises, nouveautés,
2	do	Indienne française do
1	do	cachemire d'Ecosse, do
1	do	Mousseline laine assortie,
1	do	Barège vert,
1	do	Soieries assorties, telles que, satin, poult de soie, gros d'Afrique, moir, reps, Peking, [illegible] de Naples, Florence,
1	do	Gants de peau de Jouvin & Co.
1	do	do soie, laine, castor &c.
1	do	Soie à coudre et cordonnet,
1	do	Cravatte satin, gros de Naples &c.
1	do	Pointes soie, cachemire et rubans,
1	do	Foulards et diverses qualités,
1	do	Jupons crinoline satin et flanelles,
1	do	Gilets tricot, assortis,
1	do	Bretelles soie, caoutchouc &c,
30	do	Chaussettes drap, velours, fourrures,
2	do	Chapeaux noirs pour enfans,
1	do	do Gris pour hommes,
1	do	Taffetas cire,
1	do	Brosses à cheveux et autres,
1	do	Peignes de toute qualité,
1	do	do à manche et ivoire,
1	do	Epingles [illegible] assortis,
1	do	Cartes à jouer,
1	do	Fil patente, [illegible] et autres,
1	do	Boutons [illegible] &c.
3	do	Couverts [illegible]
1	do	Baleines pour robes,
1	do	[illegible]
1	do	[illegible] cire Nos. 1, 2 et 3.
1	do	[illegible]
1	do	[illegible]

J. LEVOIS,
30 sept 68 Chartres.